

Séance du mercredi 28 septembre 2022

Question n° 22

Vente du bâtiment au 3 rue Raoul Rochette à Saint-Amand-Montrond

Le Conseil communautaire s'est réuni le mercredi vingt-huit septembre deux mille vingt-deux à dix-huit heures, salle des Actes de l'Hôtel de Ville de Saint-Amand-Montrond.

<u>COMMUNES</u>	<u>TITULAIRES</u>	<u>REMPLACANTS</u>
ARPHEUILLES	Monsieur Pascal AUGENDRE	
BESSAIS-LE-FROMENTAL	Monsieur Serge AUDONNET	
BOUZAIS	Monsieur Olivier PARILLAUD	
BRUÈRE-ALLICHAMPS	Monsieur Roger DAGHER	
CHARENTON-DU-CHER	Monsieur Pascal AUPY Madame Colette PY	
COLOMBIERS	Monsieur Daniel BÔNE	
COUST	Monsieur Pascal COLLIN	
DREVAULT	Monsieur Patrick BIGOT	
FARGES-ALLICHAMPS	Madame Édith MICHELIC	
LA CELLE	Monsieur Philippe AUZON	
LA GROUTTE	Monsieur Philippe PERRICHON	
MARÇAIS	Madame Michelle RIVET	
MEILLANT	Madame Marie-Claude JULIEN	
NOZIÈRES	Monsieur Franck DAUMIN	
ORCENAIS	Monsieur Yann CADIER	
ORVAL	Madame Clarisse DULUC Monsieur Alain ANDRIAU Madame Françoise GONNET	Pouvoir à Clarisse DULUC
SAINT-AMAND-MONTROND	Monsieur Emmanuel RIOTTE Madame Jacqueline CHAMPION Monsieur Francis BLONDIEAU Madame Florence COMBES Monsieur Geoffroy CANTAT Madame Isabelle CHAPUT Monsieur Raphaël FOSSET Madame Sophie CUINIÈRES Monsieur Jean-Claude LAUNAY Madame Malika LACH-HAB Monsieur Didier DEVASSINE Madame Noura ANGLADE Monsieur Philippe MARME Madame Sandrine KOSTADINOV Madame Marie BLASQUEZ Monsieur Yves PURET Madame Sylvie OLIVIER	Pouvoir à Francis BLONDIEAU Pouvoir à Jacqueline CHAMPION Pouvoir à Didier DEVASSINE Absent Arrivée point n° 2 Absent Pouvoir à Philippe MARME
SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX	Monsieur Gérard MARTEAU	
VERNAIS	Monsieur Charles ADOLPH	

Membres en exercice : 38
Membres présents : 31
Membres votants : 36

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe PERRICHON

Date de la convocation : 21 septembre 2022
Date de l'affichage : 21 septembre 2022

Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20220928-20220928Ques22-DE
Date de télétransmission : 11/10/2022
Date de réception préfecture : 11/10/2022

Extrait du Registre des délibérations

Séance du mercredi 28 septembre 2022

Question n° 22

Vente du bâtiment au 3 rue Raoul Rochette à Saint-Amand-Montrond

Monsieur Daniel BÔNE, Président, présente ce dossier.

Vu les statuts de Cœur de France ;

vu le Code général des collectivités territoriales ;

vu l'avis des domaines en date du 17 mars 2022 ;


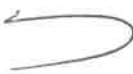
considérant que les parcelles CE 200 et CE 203 (en copropriété), d'une superficie 458 m², situés 3, rue Raoul Rochette, sur la commune de Saint-Amand-Montrond ;

considérant que par courrier en date du 12 septembre 2022, le bailleur social Val de Berry, la Ville de Saint-Amand-Montrond a proposé d'acheter le bâtiment dans le cadre du développement d'un projet à vocation économique.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, à la majorité des voix 35 pour et 1 abstention (Michelle RIVET), autorise Monsieur le Président à :

- **vendre les parcelles cadastrées CE 200 et CE 203 d'une superficie d'environ 458 m² à la Ville de Saint-Amand-Montrond pour un montant de 126 000 ;**
- **signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

Le Président



Le secrétaire de séance

Philippe PERRICHON

